

PATRICK BAUDOIN,  
président de la LDH

# Soutenir les femmes victimes de violences partout dans le monde

Le présent *Droits & Libertés* porte le numéro 200, et il s'agit d'un anniversaire qui mérite d'être célébré. C'est en 1977 qu'Henri Noguères, alors président de la LDH, décide la publication d'une nouvelle revue dénommée *Hommes & Libertés*, à l'origine consacrée aux combats de la Ligue et aux actions des sections. Sous l'impulsion de ses rédacteurs en chef successifs, Catherine Teule, Bernard Deljarrie, Bernard Wallon, Gilles Manceron, Pierre Tartakowsky, Jean-François Mignard, et, depuis 2015, Gérard Aschieri, auxquels il faut rendre hommage, la revue trimestrielle de la LDH, devenue *Droits & Libertés* à compter de son numéro 193, a évolué vers un contenu généraliste, avec des contributions de grande qualité, abordant les questions les plus diverses relatives aux droits de l'Homme. Cependant force est de constater que la diffusion de cette revue n'est pas à la mesure de son apport reconnu et de l'investissement humain et financier consacré. Afin d'en assurer l'indispensable pérennité après bientôt quarante-six années d'existence, il est nécessaire d'élargir cette diffusion, et si une réflexion en cours porte sur les modalités envisageables, invitation peut déjà être faite à l'ensemble de ses lecteurs et lectrices de susciter la souscription d'abonnements parmi les membres de leur entourage. Le dossier de ce numéro 200 porte, à la suite de l'université d'automne 2022 consacrée à ce thème, sur la lutte des femmes dans le monde et les mouvements féministes. Un tel choix n'est pas un hasard et se justifie au regard d'une actualité qui témoigne, outre de façon générale de la persistance d'un patriarcat néfaste et des multiples inégalités subsistantes, des violences inouïes dont peuvent être victimes les femmes

dans certaines contrées du monde. Ainsi en va-t-il en Ukraine, avec le retour d'une guerre sur le territoire européen. Les viols et actes de violences sexuelles commis par les soldats russes, utilisés comme armes de guerre, sont documentés notamment par des associations de défense des droits et dénoncés par des représentantes courageuses de ces organisations, dont certaines elles-mêmes victimes ont relaté de manière glaçante les atrocités perpétrées lors d'une rencontre au siège de la LDH. Il est au moins permis d'espérer que les éléments de preuve recueillis en temps réel, avec des enquêtes en cours menées dans le cadre tant de la justice ukrainienne que de la CPI<sup>(1)</sup>, permettront de juger et punir les responsables de ces exactions. On ajoutera ici qu'un tel espoir semble continuer à demeurer bien lointain pour un autre pays, la RDC<sup>(2)</sup>, déchirée depuis vingt-cinq ans par une guerre largement ignorée des médias et de la communauté internationale, qui a pourtant fait des centaines de milliers de victimes, avec utilisation à grande échelle de l'arme du viol en toute impunité. C'est cette impunité qui doit être sans relâche combattue, comme le prône avec une rare détermination le docteur Mukwege, prix Nobel de la paix en 2018.

## **Ukraine, RDC, Afghanistan, Iran... Le fléau mondial des violences**

C'est également le sort révoltant réservé aux femmes en Afghanistan qui suscite l'indignation. Depuis leur retour au pouvoir en août 2021, les talibans, après de premiers propos se voulant rassurants, ont adopté successivement une série de mesures rendant la situation des femmes pire que lors de leur première prise de contrôle du pays : imposition

**« L'actualité témoigne, outre de façon générale  
de la persistance d'un patriarcat néfaste et des multiples  
inégalités subsistantes, des violences inouïes dont  
sont victimes les femmes dans certaines contrées du monde. »**

du port du voile intégral dans l'espace public, interdiction d'accès à l'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement supérieur, interdiction de travailler dans les ONG nationales et internationales, limitation des possibilités de sortie du domicile, nécessité d'accompagnement par un homme pour les longs trajets, accès aux gymnases et bains publics interdit... Les femmes afghanes deviennent ainsi privées de tous les droits, et sont condamnées à vivre de plus en plus recluses, dans un état de soumission totale. En aucun cas elles ne doivent être oubliées, et il importe d'exiger de l'ONU et ses Etats membres que toutes les pressions envisageables soient exercées pour obtenir la cessation d'un tel déni d'humanité. Là aussi, de semblables pratiques se retrouvent dans d'autres pays, en particulier à l'intérieur du monde arabe. En Arabie saoudite, malgré quelques timides avancées, subsistent de nombreux interdits : nécessité d'autorisation d'un tuteur pour travailler, prohibition subsistante de l'exercice de certaines professions, port du voile imposé en public, limitation de la liberté d'expression, comme en témoigne la récente et ahurissante condamnation à une peine de trente-quatre ans de prison de Salma al-Shebab, universitaire, pour avoir twitté des messages en faveur des droits des femmes et du respect des droits fondamentaux. Il est permis d'attendre des dirigeants des pays qui n'ont pas hésité à renouer des liens avec le prince héritier Mohamed Ben Salmane, véritable détenteur du pouvoir saoudien, qu'ils manifestent davantage d'intérêt pour la défense des libertés, en exigeant la libération de la doctorante.

Le panorama dressé, certes incomplet, de l'actualité des situations de violence extrême faite aux femmes ne peut s'achever sans mettre en exergue la révolte des Iraniennes. Il a suffi d'un élément déclencheur qu'a été la mort, le 16 septembre 2022, de Masha Amini, jeune Iranienne de 22 ans, arrêtée trois jours plus tôt par la Police des mœurs au motif d'un « *port de vêtements inappropriés* », pour que naisse une vaste contestation populaire. Les femmes iraniennes, revendiquant la liberté de ne pas porter le voile, ont rapidement généré un vaste mouvement de remise en cause du régime des mollahs, avec des rassemblements et manifestations qui perdurent et l'adoption du slogan « Femme, vie, liberté », ce malgré la férocité d'une répression faite d'emprisonnements, de meurtres et de viols. Le courage des jeunes Iraniennes

et Iraniens pour exiger le respect des droits ne peut que forcer l'admiration, alors que le régime cherche à terroriser la population en recourant aux pendaisons à l'issue de simulacres de procès. Afin d'empêcher ce triomphe de la barbarie et de l'obscurantisme il faut espérer que la mobilisation internationale se poursuive et s'intensifie en appuyant la lutte entamée, au péril de vies humaines, par la société civile iranienne, et en réclamant la prise de sanctions contre les responsables, dignitaires religieux et politiques comme gardiens de la révolution, lesquels sont déjà classés dans certains pays comme organisation terroriste. Et ce combat initié par les femmes ne concerne pas seulement l'Iran : son succès espéré aurait valeur exemplaire dans beaucoup d'autres pays.

**Œuvrer contre l'impunité et pour que justice soit faite**

S'il existe de nombreux textes théoriquement contraignants pour imposer le respect des droits de l'Homme, il n'en résulte toujours pas pour autant un ordre international juste, faute de moyens de contrainte appropriés. Sur ce point, la piste d'un renforcement des pouvoirs de l'ONU, au travers d'une refonte de ses structures avec notamment la suppression du droit de veto au Conseil de sécurité, doit être poursuivie. De même toutes les possibilités de recours à une justice universelle doivent être facilitées, qu'il s'agisse de la CPI ou de l'utilisation du mécanisme de la compétence extraterritoriale, tant il est évident que le maintien de l'impunité favorise l'accomplissement des crimes de masse. Il en va de même dans tous les Etats du monde pour les violences conjugales et sexuelles subies par les femmes, qui ne peuvent être enrayerées que si leurs auteurs sont réellement susceptibles d'être poursuivis et condamnés en justice. Ce sont à l'échelle nationale comme internationale les valeurs de la démocratie qu'il faut faire prévaloir aux fins de parvenir à l'égalité des droits pour toutes et tous. A une époque où ces démocraties sont contestées et menacées, elles doivent plus que jamais être défendues et, pour convaincre de leur nécessité, s'avérer exemplaires. ●

(1) Cour pénale internationale.

(2) République démocratique du Congo.